

Pollionnay

Bulletin d'Informations municipales et communales



Sommaire

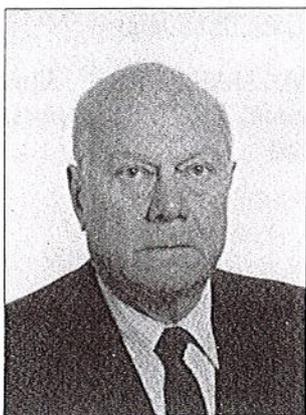
Le mot du Maire	3
Renseignements	4
Compte rendu du Conseil municipal	7
Etat Civil	11
Bibliothèque Municipale de Pollionnay	12
Comité des Fêtes	13
Des nouvelles de l'école sur minitel !	15
École Publique de Pollionnay	16
Sou des Écoles	16
Anciens Combattants	18
Que se passe-t-il à la "Maison de la Rencontre" de Pollionnay	19
A.S.C.P. Football	20
Association des Familles	21
Pré-Inventaire des Monuments et Richesses Artistiques du Rhône ..	22
SIVOM des Monts du Lyonnais	23

Le Directeur Gérant : Monsieur Raymond DUCLOS, Maire

Responsable informations : Jean BLIEM, Adjoint

Responsable commercial : Roger DEROUX, Adjoint

*Merci de votre confiance aux annonceurs
qui nous permettent la parution du Bulletin Municipal
dans sa nouvelle présentation.*



Le mot du Maire

*Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Amis de Pollionnay,*

A l'aube d'une nouvelle année, à l'aube de cette nouvelle décennie qui terminera le 20^e siècle, qu'il me soit permis de vous présenter tous mes vœux de bonheur. Je souhaite également que toutes vos espérances se réalisent.

Mes remerciements à tous ceux qui ont grandement facilité ma fonction de Maire : Conseil Municipal, Employés municipaux et à tous ceux qui ont œuvré pour la bonne marche de notre commune.

Que de bouleversements technologiques au cours de nos 90 dernières années mais malheureusement comme le note Alexis Carrel dans "L'Homme cet Inconnu", le progrès moral n'a pas toujours suivi le progrès de la science.

En 1989 a été célébré le bicentenaire de la Révolution Française. Je veux surtout retenir de ce bicentenaire la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui trace les règles et est aussi la base fondamentale de la démocratie. Des droits mais aussi des devoirs.

Je voudrais aussi rappeler que la tolérance sous toutes ses formes est fondamentale pour une société qui se veut humaine.

*Nous avons avec Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, de grandes ambitions pour notre commune et pour notre bourg mais nous devons **RESTRUCTURER LA CITÉ SANS BRULER LES ÉTAPES.***

Pour ce faire, se met en place un plan de référence établissant le cadre général des perspectives de développement et des projets d'aménagement qui peuvent être retenus à court et moyen terme : 5 ans ; à plus long terme : 10 ans.

De ce plan, nous pouvons déjà dégager les priorités suivantes :

- Assainissement (études en cours par la D.D.A.)*
- Zone d'activité (études en cours par la D.D.E.)*
- Rénovation des immeubles anciens Rivoire et Jourdan (dans le cadre de l'O.P.A.H.)*
- Constructions de logements locatifs ou en accession à la propriété par des organismes publics ou privés.*
- Parkings le long de la D70 et le long de la route de la Croix du Ban.*

J'ajouterai que les investissements déjà prévus pour 1990 seront à nouveau examinés avec le plus grand soin afin que ces investissements emportent l'adhésion totale de tous les habitants.

BONNE ANNÉE 1990 !

Raymond DUCLOS

Mairie

MAIRE : M. DUCLOS Raymond

ADJOINTS : MM. LARUE Henri, DEROUX Roger, BOUCHARD Jean, BLIEM Jean

MEMBRES : Mme CASSU Maguy, MM. JASSERAND J.-Paul, POCACHARD René, Mme RIVOIRE Monique, MM. MOREL Bernard, BIRET Yannick, RAVEL Robert, PICOTIN Jean, Mme TISSEUR Solange, M. IBANEZ Aubert.

Monsieur le Maire reçoit les Mercredi, Jeudi et Samedi de 11 h à 12 h

MM. les Adjointes reçoivent :

- M. LARUE : 1^{er} et 3^e jeudi du mois - 10 h - 12 h
- M. DEROUX : 1^{er} et 3^e samedi du mois - 10 h - 12 h
- M. BOUCHARD : Tous les jeudis - 9 h - 10 h
- M. BLIEM : 2^e et 3^e mercredi du mois - 14 h - 16 h.

SECRÉTAIRE : Mlle CHANTRE Jeannette - Tél. 78.48.12.09

– Secrétariat ouvert les Mardi, Mercredi et Samedi de 9 h à 12 h - le Jeudi de 9 h à 12 et de 14 h à 17 h

GARDE-CHAMPÊTRE : M. LATOUR Gérard - Tél. 78.48.11.77

GENDARMERIE : Brigade de Vaugneray - Tél. 17

PERCEPTION : Vaugneray - Monsieur ROULAND - Tél. 78.45.80.74

E.D.F. : CRAPONNE - Tél. 78.57.28.88

S.D.E.I. : 244, rue du Général-de-Gaulle à BRIGNAIS 69530 - Tél. 78.05.13.08

ÉQUIPEMENT ET LOGEMENT : Subdivision de Mornant-Vaugneray - Tél. 78.44.13.44

– *Permanence le mardi matin - Bureau des conducteurs de travaux : 78.45.80.01*

P.T.T.

RECETTE AUXILIAIRE : Mme BADOIL Nicole - Tél. 78.48.10.00

Ouverture de 9 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h

Cabine téléphonique : interurbain à la disposition du public

École publique

DIRECTEUR : M. CAVASSA Bernard

INSTITUTEURS : M. BEAUMONT Roger - Téléphone école 78.48.10.60

Mlle ROBERT Anne - école maternelle 78.48.12.38

Maison de Retraite "Jean Villard"

DIRECTEUR : Monsieur BLANCHARD J.-Loup - Tél. 78.48.11.75

Clinique de Gériatrie "Les Presles" Tél. 78.48.10.22

Maison de Retraite "Les Aurélias" Tél. 78.48.15.33

DIRECTRICE : Madame BERGER

Paroisse

MONSIEUR LE CURÉ : Père SIVIGNON Gabriel - Tél. 78.48.12.14

Reçoit de préférence les matins, ou le soir après 18 h

HORAIRE DES MESSES : Samedi à la Maison de retraite : 19 h - Dimanche à l'église : 10 h

Horaire des cars TCL Ligne 72

Renseignements : 78.71.70.00

Départ de La Demi-Lune : 6 h 15 - 10 h 35 - 12 h 30 - 18 h 00 - 18 h 35 - 19 h 10

Départ de Pollionnay : 6 h 45 - 11 h 05 - 13 h 00 - 18 h 35 - 19 h 10 - 19 h 45

Corps des Sapeurs-Pompiers

Chef de Corps :

Sous-Lieutenant : MORETTON Yves - 78.48.13.03

Adjudant : BIRET Yannick - 78.48.10.01

Sergent chef : ROSSIGNOL Georges - 78.48.10.69

Caporal chef : ROSSIGNOL André - 78.48.14.73

Caporaux : GIRAUD Paul - 78.48.14.51

PICOTIN Henri - 78.48.10.31

RIVOIRE Paul - 78.48.14.37

TERRASSE Olivier - 78.48.12.06

Sapeurs :

BADOIL Patrick - 78.48.10.00

BESSENAY Maurice - 78.48.12.19

BONHOMME Paul - 78.48.12.08

BOUCHARD Jean - 78.48.12.61

BROSSARD Lucien - 78.48.12.64

CHANTRE J.-Michel - 78.48.10.48

DELORME J.-Marc - 78.48.10.51

DELORME Patrick - 78.48.11.88

MARIGNIER Jacky - 78.48.37.27

POCACHARD Patrick - 78.48.10.02

Urgences

- En cas d'accident ou d'incendie : **appelez le 18**
- GARDE-CHAMPETRE - 78.48.11.77
- GENDARMERIE de Vaugneray - 17
- Docteur LEBLET à Pollionnay - 78.48.11.56
- CENTRE ANTI-POISON de Lyon - 78.54.14.14
- SOS AMITIÉ - 78.29.88.88
- TAXI LIONEL - Pollionnay - 78.48.14.60 - Tél. voiture 72.29.85.39
- Centre de soins infirmiers des Monts du Lyonnais à Vaugneray 78.45.81.79

Renseignements utiles

ASSISTANTE SOCIALE du régime général de la Sécurité Sociale :

Permanences : tous les 1^{ers} mercredi du mois de 9 h à 11 h à la Salle Jourdan à Pollionnay, ou le mardi de 10 h à 12 h au Centre Médico-social de Vaugneray - Tél. 78.45.83.11

ASSISTANTE SOCIALE de la Mutualité Sociale Agricole : Mme DOUCET

Permanences : tous les 1^{ers} mercredi du mois de 9 h à 11 h à la Salle Jourdan à Pollionnay ou le mardi de 9 h à 12 h à la Mairie de Vaugneray - Tél. 78.45.80.48

INFIRMIÈRE pour la protection maternelle et infantile

service des nourrissons et de l'enfance : Mme PHAL

Permanence : le mardi de 9 h à 12 h au Centre médico-social de Craponne, place A.M. Perrin
Tél. 78.57.03.66

AGENT DE COORDINATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Pour la protection sociale des personnes âgées : Mme DESVIGNE

Le matin du lundi au vendredi : Tél. 78.45.29.15

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE AU SERVICE DES PERSONNES AGÉES :
Service d'aide ménagère, place A.M. Perrin à Craponne - bâtiment de la poste - Tél. 78.57.34.09

FÉDÉRATION DES FAMILLES DU RHONE - Secrétaire Générale : Mademoiselle DARET
Permanences tous les 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h à la Mairie de Vaugneray

ENLÈVEMENT GRATUIT DES ÉPAVES DE VIEUX VÉHICULES
Entreprise PURMET, 147, route départementale à St-Pierre-de-Chandieu - Tél. 78.40.29.30

CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION ROUTIÈRE - Tél. 78.54.33.33

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'HABITAT ET D'AMÉNAGEMENT RURAL DU RHONE
Permanences le 3^e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h à la Mairie de Vaugneray

CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (C.I.R.A.)
Tél. 78.71.70.69

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT DES PERSONNES AGÉES - CAL - PACT - PA
32, rue Thomassin - 69002 LYON - Tél. 78.38.25.77

CORRESPONDANT DE PRESSE - Mme HECTOR - Tél. 78.45.83.32

Associations et Sociétés

	<i>Président</i>		<i>Secrétaire ou Trésorier</i>
ANCIENS COMBATTANTS et C.A.T.M.	DEROUX Roger	78.48.14.63	GUINET Pierre
ASSOCIATION DES FAMILLES	CELLIER Michel	78.48.10.41	HÜBNER Janine
ASS. DES ARTISANS, COMMERÇANTS & INDUSTRIELS	BOUCHARD Maurice	78.48.13.50	POCCACHARD Alfred
ASS. SPORTIVE ET CULTURELLE	BROCHET Étienne	78.48.10.80	CROZET Guy
ASCP - Ass. Sports et Loisirs QUARATHON	BROCHET Stanislava	78.48.10.80	BROCHET Étienne
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	DANIÈRE A.-Marie	78.48.11.81	Mme BATESTI
ASCP - BOULE DES PINS	AUBY Jacques	78.48.14.04 78.48.12.06	POCACHARD René
CERCLE AGRICOLE	DELORME René	78.48.12.09	
CERCLE DE TIR AU VOL	PIZANI Pierre	78.48.11.46	
ASCP Clique des Sapeurs Pompiers	CHAVAND Marcel	78.48.10.89	ROSSIGNOL André
CLUB DU TILLEUL	POURCENOUX Renée	78.36.40.77	AVON Marcelle
CLUB HIPPIQUE "La Randonnée"	RICHARD Pierre	78.48.12.24	BORNES Jacqueline
COMITÉ DES FÊTES	LARUE Henri	78.48.11.48	CHAVAND Josette
COMITÉ PAROISSIAL	JASSERAND J.Paul	78.48.14.10	GLEIZES Frédéric
ÉCOLE DE MUSIQUE	CELLIER Marguerite	78.48.10.49	IBANEZ Solange
ASCP - FOOTBALL	CASSU J.Raymond	78.48.14.28	BLIEM Jean
ASCP - Maison de La Rencontre	BURGEL Franceline	78.48.10.89	ROUX Andrée
Ass. "Mes Mandrières" - Ass. des Présidents et Amis de la Maison de Retraite	Mme GUILLARD	78.48.11.75	Mme GARCIN
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE Section locale	BOUCHARD Jean	78.48.10.97 78.48.12.61	PETITJEAN Odette
SOCIÉTÉ DE CHASSE	TISSEUR J.Claude	78.48.11.06	M. CHANOZ
SOU DES ÉCOLES	IBANEZ Hubert	78.48.13.00	CAVASSA Bernard
SYNDICAT AGRICOLE	RAVEL Robert	78.48.13.97	JASSERAND Michel
CLUB V.T.T.	GONNET-RECH	78.48.15.45	

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

En date du 27 octobre 1989

Le Conseil Municipal de Pollionnay s'est réuni le vendredi 27 octobre 1989, à 20 h à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond DUCLOS, Maire.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- écouté l'exposé complet de Monsieur IBANEZ, concernant le contrat de ville. Celui-ci a reçu l'acceptation de Jeunesse et Sports qui octroie une subvention d'un montant de 25.000 F.

Le budget prévisionnel du contrat de ville s'élève à 140.000 F pour l'année scolaire 1989-1990.

Comme il avait été voté dans la séance du 21 avril 1989, la commune participe pour le tiers de la dépense, soit la somme de 46.666 F et débloque au titre de l'année 1989, une subvention de 20.000 F.

Les enfants des écoles pourront pratiquer entre 12 h 30 et 13 h 30, diverses activités (hors temps scolaires), gymnastique, musique, tennis de table ainsi que la lecture à la bibliothèque qui se pratique déjà depuis une année.

Pendant le temps scolaire, pourront être pratiqués le football et l'équitation.

Tous renseignements complémentaires sont à demander à M. IBANEZ, Président du Sou des Ecoles.

Un essai de ces activités sur un trimestre est demandé.

- procédé à la répartition des subventions à diverses associations ou sociétés pour l'année 1989.

De plus, par solidarité, il a été décidé d'octroyer une somme d'un montant de 1.200 F pour les sinistrés de la Guadeloupe.

- La composition des diverses commissions a fait l'objet d'une refonte.

En ce qui concerne la Communauté Rurale des Côteaux du Lyonnais, Monsieur LARUE a été désigné membre suppléant.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, du début de "l'opération programmée d'amélioration de l'habitat". A cet effet, une commission composée de Messieurs DUCLOS, LARUE, BOUCHARD, RAVEL, PICOTIN et Mme TISSEUR, a été désignée pour faire l'inventaire de toutes les constructions pouvant faire l'objet de subvention ou d'aide.

- Les délégués aux syndicats extérieurs ont fait au Conseil Municipal, un compte-rendu des diverses activités de ces syndicats (SIVOM, Eaux, Communauté Rurale des Côteaux du Lyonnais, SYDER, Gendarmerie).

- M. le Maire fait part qu'à la suite d'une requête en annulation de la délibération du 25 mars 1985 par laquelle le Conseil Municipal de Pollionnay a approuvé le P.O.S., un recours avait été formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon, par M. TATON et autres.

L'audience de cette affaire doit se dérouler le 8 novembre 1989, à 9 h, au Tribunal Administratif de Lyon, 184, rue Duguesclin à Lyon.

- Une réflexion générale a été engagée pour l'amélioration de l'équipement du secrétariat.

- M. le Maire apporte des précisions sur le projet d'implantation éventuel d'un lycée sur les communes de Charbonnières-les-Bains et Tassin-la-Demi-Lune.

• Un rappel est fait concernant le respect de la réglementation :

Il est rappelé que tous travaux d'aménagement ou de construction d'une surface au sol de plus de 2 m² et d'une hauteur dépassant 1,50 m, sont soumis au respect de la réglementation, à savoir :

- demande de permis de construire pour construction neuve ou aménagement de construction ancienne,
- déclaration des travaux exemptés de permis de construire si la construction n'excède pas 20 m² de surface hors œuvre brute,
- autorisation relative aux clôtures, aux installations et travaux divers.

Ces travaux ne doivent en aucun cas être commencés avant l'autorisation du maire.

Des poursuites seront engagées contre les contrevenants si ces dispositions ne sont pas respectées.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie.

• M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet concernant une demande d'agrément de la mine du Verdy en réserve naturelle volontaire, présentée par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature du Rhône.

Pour pouvoir se prononcer, le Conseil charge M. le Maire d'obtenir des renseignements complémentaires afin de pouvoir juger du bien fondé de la demande.

• Sur proposition de M. JASSERAND, au nom de la commission "Villages Roumains", le Conseil Municipal vote par 14 voix pour et une abstention, la motion suivante :

Alerté par la coordination "Opération Villages Roumains", des projets actuels du Président CAUSCESCU de rayer de la carte 8.000 villages et donc

de déplacer une population de 10 millions de personnes environ, considérant que le plan de "systématisation du territoire et des localités en Roumanie" n'est rien d'autre qu'un crime culturel, un attentat à la mémoire et un scandale humain, le Conseil Municipal juge qu'il est de son droit et de son devoir d'intervenir.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal charge M. le Maire de bien vouloir prendre les contacts nécessaires avec la coordination française "Opération Villages Roumains", en vue d'adopter un village en Roumanie.

Par ailleurs, la Commission "Villages Roumains" du Conseil Municipal, est chargée de l'information des habitants de la commune et de la préparation de différentes actions concourant à la publicité du projet.

Le Maire, Raymond DUCLOS

En date du 22 novembre 1989

Le Conseil Municipal de Pollionnay s'est réuni le mercredi 22 novembre 1989, à 20 h, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Raymond DUCLOS, Maire.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

• décidé de surseoir à la demande d'agrément de la mine du Verdy en réserve naturelle volontaire, présentée par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature car, après renseignement pris, le dossier présenté est incomplet. Un arrêté préfectoral devant être joint à la demande.

• décidé d'augmenter dans la limite autorisée par la réglementation actuelle (3%), les prix des repas au restaurant d'enfants à compter du 1^{er} janvier 1990.

Ces nouveaux tarifs seront donc de :

- repas adulte 21,00 F
- repas enfant de l'école primaire . . . 14,20 F
- repas enfant de l'école maternelle . . 12,60 F

L'étude d'un autre système pour le prix de ces repas est envisagée, ceci pour une meilleure répartition des charges scolaires.

• décidé d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 1990, le prix des concessions au cimetière communal et de le porter à :

- concessions pour 15 ans 250 F le m²
- concessions pour 30 ans 500 F le m²

Le vote a obtenu : 11 voix pour - 3 abstentions.

• décidé d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 90, le tarif des pesées au pont-bascule et de le porter à :

- pesées jusqu'à 2 tonnes 20 F
- pesées de 2 à 5 tonnes 30 F
- pesées au-delà de 5 tonnes 60 F
- vacation de la préposée 10 F

• Les tarifs de la salle polyvalente établis par délibération en date du 24 juin 1989 et qui avaient été fixés après étude de la commission concernée, ont fait l'objet d'un long débat.

Les décisions sont les suivantes :

- suppression de la caution pour les associations (8 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions)
- forfait pour les frais d'électricité, chauffage de 250 F (10 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre).

L'établissement d'un contrat type devra être donné à chaque utilisateur de la salle.

• Une étude approfondie concernant tous les avantages (subventions, utilisation des équipements communaux), accordés aux diverses associations communales est demandée. Celle-ci devra être terminée fin mars 1990.

• D'après le contrat de ville signé entre Jeunesse et Sports et la commune, des membres du Conseil Municipal doivent être désignés pour faire partie de la commission locale de ce contrat (article 7).

Ont été nommé : MM. DUCLOS, BLIEM, IBANEZ, Mmes CASSU, TISSEUR.

• Une commission municipale sous la responsabilité de M. l'Adjoint BOUCHARD, sera mise en place pour étudier la dénomination des rues et des quartiers de la commune (demande faite par France Télécom, les services de sécurité et de voirie).

Cette commission pourra être complétée par des personnes compétentes et s'intéressant à la vie communale, exemple Maison de la Rencontre, Service de sécurité...

- Un dossier de dotation globale d'équipement 2° part a été évoqué et est en cours de préparation par M. l'Adjoint LARUE.

Celui-ci n'étant pas terminé, il sera examiné lors de la prochaine réunion.

- M. le Maire fait part qu'un arrêté municipal a été pris concernant le ball-trap installé dans la commune depuis de nombreuses années.

Afin d'éviter les nuisances, ce ball-trap est fermé le dimanche et les jours fériés.

- M. le Maire indique qu'une copie intégrale de l'acte du legs fait au profit de la commune par M. RUBINSTEIN concernant l'ex-maison des jeunes à Larny, lui a été adressé. Un rendez-vous est pris auprès du notaire pour renseignements précis.

- M. le Maire fait part qu'il a assisté récemment à une réunion avec les T.C.L..

Des projets de desserte par train depuis Charbonnières jusqu'à Gorge de Loup avec correspondance métro, seront mis en service en mai 1991.

Le terminus de la ligne des cars 72 sera maintenu mais son terminus sera reporté de la place Vauboin à Gorge de Loup (métro).

- décidé l'achat d'un photocopieur pour l'école, Messieurs les instituteurs seront contactés.

- décidé d'une nouvelle installation téléphonique à la mairie.

- M. le Maire indique également que le service du cadastre nous invite depuis plusieurs années, à s'équiper afin de mettre sur micro-fiches, les matrices cadastrales.

Des documentations seront demandées.

- décidé de reconduire, comme chaque année, la prise en charge par la commune, des études surveillées faites par les instituteurs.

- M. le Maire fait part que M. Alfred POCCACHARD a livré, à titre gracieux, de la gravette pour les allées du cimetière ainsi que pour l'entrée de la bibliothèque. Des remerciements lui ont été adressés.

- Une photocopie de la dernière lettre de M. TOUCHAGUE en date du 27 octobre 1989, a été remise à chaque conseiller.

- M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. BLIEM et de M. le Président du Syndicat des Eaux concernant l'ancien réservoir de Valency, propriété de la commune.

Ce terrain où se trouve ce réservoir est encastré dans la propriété de M. BLIEM et celui-ci souhaiterait acquérir cette petite parcelle.

Le Service des Domaines sera contacté pour cette évaluation.

Le Maire, Raymond DUCLOS

En date du 13 décembre 1989

Le Conseil Municipal de Pollionnay s'est réuni le mercredi 13 décembre 1989, à 20 h, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Raymond DUCLOS, Maire.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- décidé d'augmenter le temps de travail de Mme POCACHARD, cuisinière au restaurant scolaire, compte tenu de l'effectif plus important des enfants. La durée d'une heure de plus par jour est suggéré. Ceci sera déterminé avec la cuisinière.

Accord sur l'augmentation du temps de travail : 14 voix pour, 1 abstention.

- décidé également d'augmenter le temps de travail de Madame LATOUR, agent de service, cette personne apportant aussi son concours auprès du service du restaurant. La durée supplémentaire de travail sera déterminée avec cet agent.

Accord sur l'augmentation du temps de travail à l'unanimité.

- accepté des virements de crédits dans la section d'investissement du budget, pour un montant de 10.827,89 F, ceci étant indispensable pour la gestion de l'exercice 1989. Ces crédits seront prélevés sur la réserve foncière.

- M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'il a assisté récemment au Tribunal Administratif de Lyon, au jugement concernant une requête en annulation du P.O.S., présentée par M. TATON et Autres.

La notification du jugement n'est pas encore parvenue en mairie mais il semblerait que la délibération du P.O.S., qui avait été approuvé le 25 mars 1985, serait annulée pour un vice de légalité interne.

En attendant cette notification, la révision du P.O.S. continue.

- M. le Maire fait part de ses propres réflexions concernant les projets de réaménagement du bourg, ceux-ci se résument ainsi :

- assainissement à prévoir (une étude est en cours menée par les services compétents de la D.D.A., pour le raccordement au grand collecteur).

- zone d'activité (une étude est en cours menée par les services compétents de la D.D.E.), cette zone sera inscrite au futur zonage de la révision en cours du P.O.S.,
- rénovation immeubles anciens (Rivoire et Jourdan), l'étude de la commune dans le cadre de l'O.P.A.H. (opération programmée de l'habitat), qui a été faite récemment pourra peut être apporter une solution.
- construction de logements locatifs ou en accession à la propriété. Ces logements pourraient aussi bien être construits par des organismes publics ou privés.
- des parkings seront absolument nécessaires et pourraient être situés le long de la RD 70 à partir de la mairie et le long de la route de la Croix du Ban, en prolongement du parking actuel de la Maison Jean Villard.

Une visite sur place de Mme l'Inspectrice des Domaines est fixée pour l'évaluation de certains terrains et immeubles.

Pour tous ces projets, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de contacter un architecte conseil. Une demande sera adressée en particulier à la C.A.U.E. et peut-être à d'autres urbanistes si besoin est.

- M. IBANEZ demande le devenir de l'ex-maison des jeunes à Larny. Cette maison avait été léguée à la commune par Monsieur RUBINSTEIN. Le legs est actuellement étudiée par le notaire dans l'hypothèse de la vente de cette maison pour réinvestir dans l'amélioration des maisons du bourg.

- Ensuite, des projets de réaménagements du bourg et de sa périphérie ont été présentés par les 3 équipes de 4 conseillers. Ces équipes étaient dirigées par :

- M. BLIEM, Mme TISSEUR, MM. POCACHARD et BIRET
- Mme LARUE, Mme RIVOIRE, MM. JASSERAND et RAVEL
- M. PICOTIN, Mme CASSU, MM. MOREL et IBANEZ.

De l'essentiel de ces exposés, il ressort :

- rénovation de la maison Rivoire, à l'unanimité,
- rénovation de la maison Jourdan : 11 voix pour 4 abstentions
- études pour construction de logements à l'unanimité,
- parkings à l'unanimité,
- desserte pour les futurs bâtiments d'habitations,
- étude d'une voie de communication à l'est.

- M. le Maire fait part que des contacts avec M. ROUYER des Télécom, pour la réduction du local des télécommunications ou peut-être pour son transfert dans un lieu mieux adapté et ne gênant pas la zone N.A., a été pris.

- M. le Maire donne aussi lecture d'une lettre de Madame la Présidente de la Maison de la Rencontre qui souhaite l'agrandissement de celle-ci par la mise à disposition de la bibliothèque actuelle lorsque celle-ci sera réaménagée dans un autre bâtiment.

- M. le Maire fait part que la signature de l'acte de vente de la remise Vernay qui est prévue pour la bibliothèque, a eu lieu la semaine dernière chez le notaire.

- Pour l'aménagement de la remise Vernay en bibliothèque, M. le Maire demande que soit procédé à un vote.

Pour ce vote et sur la demande de conseillers, il en est résulté :

- vote à bulletins secrets 3 voix
- vote au scrutin public 9 voix

En conséquence, suivant l'article L 121-12 du code des communes, le vote a donc eu lieu au scrutin public qui a donné les résultats suivants :

Ont voté OUI : MM. Duclos, Larue, Bouchard, Bliem, Jasserand, Pocachard, Mme Rivoire, MM. Biret, Ravel

Ont voté NON : M. Deroux, Mme CASSU, MM. Morel, Picotin, Mme Tisseur, M. Ibanez

Le nouveau bâtiment bibliothèque comprendra également un aménagement intérieur. Pour ce faire, une demande de subvention pour du matériel est donc sollicitée.

- M. le Maire indique ensuite que la commune ne déposera pas de dossier concernant une dotation d'équipement seconde part.

- Le Conseil a également émis un avis favorable sur le montant de l'indemnité de logement versée aux instituteurs non logés par la commune, suivant les taux fixés par arrêté préfectoral.

- Émis favorablement aussi un vœu souhaité par la F.N.A.O.

- M. le Maire donne également lecture de la dernière lettre reçue concernant le futur lycée de l'Ouest Lyonnais.

- M. DEROUX fait part de son enquête auprès des communes voisines concernant les prix de location des salles municipales.

Le Maire, Raymond DUCLOS

État civil (4^e trimestre)

NAISSANCES

- 6 octobre : Laetitia RACINE
- 26 octobre : Pierrick JASSERAND

MARIAGE

- 4 novembre : Youssef NASER et Irène COQUARD

DÉCÈS

- 9 octobre : Karl HUBNER
- 10 octobre : Louis TACHON
- 20 novembre : Marcel LONGUEVILLE
- 3 décembre : François BONHOMME

AVIS

Sapeurs Pompiers

Appel des Sapeurs Pompiers chargés de la défense de la commune, **composer le 18.**

RECENSEMENT

Les jeunes gens nés au cours du dernier trimestre 1972, doivent se faire recenser en Mairie **avant fin janvier 1990.**

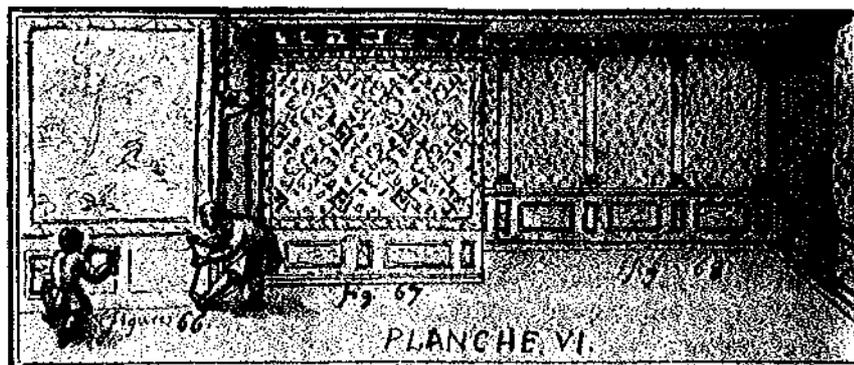
BENNE

Une benne pour l'enlèvement des gros encombrements sera déposée, Place de la Bascule, **du samedi 20 Janvier au Vendredi 26 Janvier.**

PAPIERS DE TENTURES - DÉCORS PANORAMIQUES

Documents exclusifs - Collection unique en France - Éditeur depuis 1880

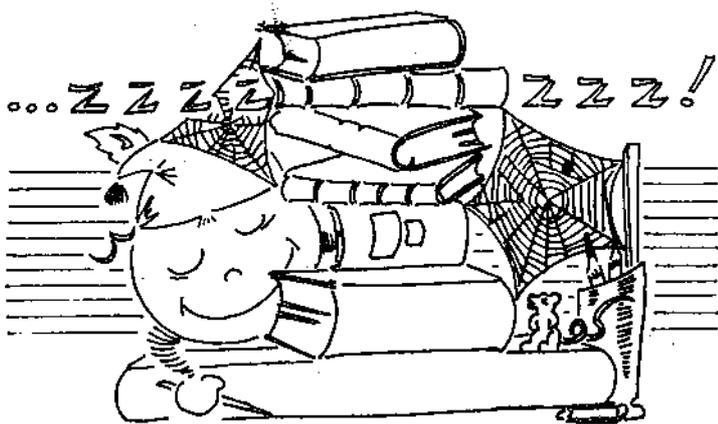
Étoffes d'Intérieur
Soieries de Lyon
Sièges et canapés
Atelier de confection



HENRI GERMAIN

BRUNO VITAL DURAND

11 RUE AUGUSTE-COMTE - 69002 LYON - TÉL. 78.42.69.79



Bibliothèque Municipale de Pollionnay

La bibliothèque vous offre pour les soirées d'hiver un choix important de romans auquel s'ajouteront bientôt nos derniers achats après équipement des volumes.

Voici les titres des derniers ouvrages arrivés :

- J. Bourin, *Les pègrines*
- Paule Constant, *White Spirit*
- Nicole Avril, *Dans les jardins de mon père*
- Geneviève Dormont, *Le bal du Dodo*
- Jean d'Ormesson, *Garçon, de quoi écrire*
- Elia Kazan, *Une vie*
- Hemingway, *Le vieil homme et la mer*
- Romain Gary, *Clair de femme*
- Maria Maïla, *S'il est défendu de pleurer*

Nous avons pris un abonnement à la revue Géo.

Nous avons aussi une vingtaine d'albums récréatifs ou documentaires et des livres cassettes pour jeunes enfants ou adolescents. Nous vous invitons à l'équipement de ces documents (couverture, enregistrement, etc...). C'est un moment de rencontre où nous faisons connaissance tout en travaillant à la bonne marche de la bibliothèque. Renseignez-vous au 78-48-13-82.

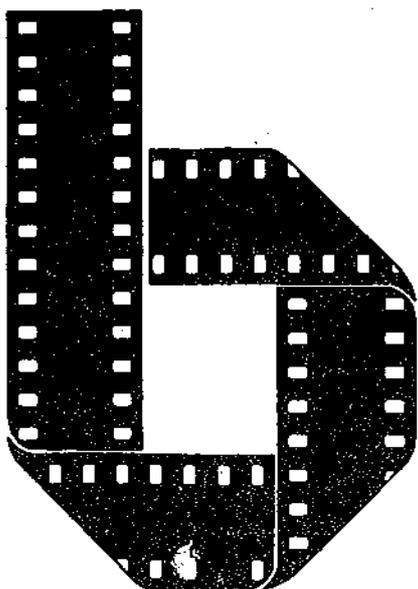
L'Assemblée Générale des lecteurs aura lieu le 23 février 90.

Il est temps en cette fin d'année de renouveler son inscription pour 1990 (20 F par an et par adulte, gratuit pour les enfants de moins de 14 ans).

A bientôt !

La secrétaire, S. BATTESTI

Jean-louis Bessonay
photographe



103-105 av. Édouard Millaud 69290 Craponne

78.57.04.89

**SOCIÉTÉ
DES ASSURÉS
DU SUD-EST**

ASSUREUR - CONSEIL

*Toutes assurances
auprès de toutes compagnies*

78.60.08.52

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est formé des représentants de la Municipalité et des membres de chacune des Associations ou Sociétés de Pollionnay.

Dernièrement, il s'est penché sur un problème qui se pose à toutes les Associations. Un simple exemple et vous comprendrez !

Le même jour, à la même heure, il peut y avoir : une réunion du Sou des Écoles aux écoles, une réunion de la bibliothèque dans son local, le Comité Paroissial peut être réuni à la cure, l'Association des Familles à la Salle Jourdan, pour peu qu'il y est encore un Conseil Municipal en mairie, etc., etc., il

n'est plus possible pour les groupes de travailler, les mêmes personnes ne pouvant être partout à la fois.

Afin d'éviter ces ennuis qui déciment les réunions de travail, nous demandons à tous les groupes locaux :

- 1 - de consulter les calendriers mis à leur disposition à la Salle Jourdan afin de s'assurer de la disponibilité des soirées, avant de fixer leurs dates ;
- 2 - de bien vouloir noter sur ces mêmes calendriers leurs dates et le lieu de leurs réunions, quel que soit le local ou celles-ci doivent se tenir.

Ceci pour une meilleure coordination de la vie associative. Merci.

Calendrier des Fêtes et Manifestations en 1990

- JANVIER:** **Dimanche 7** - 11 h 00 - Salle Municipale - Municipalité - Présentation des vœux et vin d'honneur
Dimanche 7 - 16 h 00 - Cercle Agricole - Assemblée Générale
Jedi 18 - 14 h 00 - Salle Municipale - Club du Tilleul - Assemblée Générale et tirage des Rois
Samedi 20 - 12 h 00 - Cercle Agricole - Banquet de la Saint-Vincent
Dimanche 21 - 10 h 00 - Salle des Associations - Boule des Pins - Assemblée Générale
Samedi 27 - 16 h 30 - Salle des Associations - Anciens Combattants - Assemblée Générale
Samedi 27 - 20 h 00 - Comité paroissial - Soirée
Samedi 27 - 13 h 30 }
Dimanche 28 - 13 h 30 } Boule des Pins - Coupe de la Municipalité - 16 Q. - Boulodrome de Vaugneray
- FÉVRIER:** **Vendredi 2** - 20 h 30 - Salle des Associations - Association des Familles - Assemblée Générale
Samedi 17 - 20 h 30 - Salle Municipale - Classes en "0" - Soirée costumée
Vendredi 23 - 20 h 30 - Salle des Associations - Bibliothèque municipale - Assemblée annuelle
Samedi 24 - 20 h 30 - Salle Municipale - Soirée Boule des Pins
- MARS:** **Samedi 3** - 20 h 30 - Salle Municipale - A.S.C.P. Foot - Bal
Dimanche 4 - 11 h 00 - Comité paroissial - Assemblée Générale
Dimanche 11 - 14 h 30 - Salle Municipale - Sou des Écoles - Loto
- AVRIL:** **Dimanche 1^{er}** - 12 h 00 - Salle Municipale - C.C.A.S. Association des Familles - Banquet des Anciens
Dimanche 8 - 15 h 00 - Paroisse - Inauguration de la Croix du Ban
Samedi 16 - 8 h 30 - Boule des Pins - Coupe Recolin - 64 D. - Propagande
Samedi 16 - 13 h 30 - Boule des Pins - Coupe Blanchard - 32 D. - T.D.
Dimanche 22 - 10 h 00 - Salle Municipale - Classes en "0" - Messe - Défilé - Banquet
Samedi 28 - 20 h 30 - Salle des Associations - Bibliothèque - Soirée animation
Lundi 30 - 22 h 00 - Les Classes en "1" chantent le Mai et offrent le Muguet
- MAI:** **Dimanche 6** - 9 h 00 - Salle des Associations - Société de Chasse - Assemblée Générale
Mardi 8 - 10 h 00 - Salle Municipale - Commémoration de la Victoire - Messe - Défilé - Vin d'honneur
Mardi 8 - 12 h 00 - Anciens Combattants - Banquet
Dimanche 13 - Association des Familles - Randonnée pédestre
Dimanche 20 - 9 h 00 - Maison de la Rencontre - Sortie
Jedi 24 - 10 h 00 - Paroisse - Premières Communions
Samedi 26 - 20 h 30 - Salle Municipale - A.S.C.P. Foot - Grande Fête du Foot
Dimanche 27 - 11 h 00 - Salle Municipale - Municipalité et Association Familles - Fête des Mères - Vin d'honneur

JUIN : **Dimanche 10** - 10 h 00 - Comité Paroissial - Grande Kermesse
Dimanche 17 - 11 h 00 - Sou des Écoles - Grande Fête de l'Enfance
Samedi 23 - 21 h 00 - Classes en "1" - Feux de la Saint-Jean - Bal
Samedi 23 } (demander confirmation) - Maison de Retraite Jean-Villard - Journées Portes Ouvertes
Dimanche 24 }
Samedi 30 - 14 h 00 - Société de Chasse - Ball-trap

JUILLET **Dimanche 1^{er}** - 8 h 00 Société de Chasse - Ball-trap
Dim. 1^{er} ou 8 - 13 h 30 - Boule des Pins - Coupe de la Boulangerie - 32 D. (3 et 4)
Vendredi 13 - 21 h 00 - Salle Municipale - Amicale des Pompiers - Bal
Samedi 14 - 11 h 00 - Salle Municipale - Fête Nationale - Défilé - Vin d'honneur

AOÛT **Samedi 18** - 19 h 00 - Boule des Pins - 64 D. - T.D. - Propagande - Coupe Morel
Samedi 18 - 20 h 00 - Boule des Pins - 32 D - T.D. - Coupe du Souvenir

SEPTEMBRE **Samedi 1^{er}** - 9 h 00 - Vogue des Classes en "1" - Aubade des brioches
Samedi 1^{er} - 21 h 00 - Vogue des Classes en "1" - Grand bal de la vogue
Dimanche 2 - 10 h 00 - Salle Municipale - 11^e Foire de Pollionnay - Ouverture officielle
Dimanche 2 - 21 h 00 - Vogue des Classes en "1" - Grand bal
Vendredi 7 - 20 h 00 - A.S.C.P. Foot - Concours de pétanque
Dimanche 16 - A.S.C.P. Sports et Loisirs - Quarathon - V.T.T.
Vendredi 21 - 20 h 30 - Sou des Écoles - Assemblée Générale
Dimanche 23 - 7 h 00 - Société de Chasse - Messe de l'ouverture à Notre-Dame de Lorette

OCTOBRE **Dimanche 14** - 11 h 00 - Salle Municipale - Club du Tilleul - Journée Porte Ouverte
Dimanche 14 - La Randonnée - Rallye d'endurance

NOVEMBRE **Dimanche 11** - 10 h 00 - Salle Municipale - Commémoration de l'Armistice - Messe - Défilé - Vin d'honneur
Samedi 17 - 20 h 30 - Salle Municipale - Classes en "1" - Soirée dansante
Samedi 17 - 13 h 30 - Boule des Pins - Coupe Arquillère - 64 T. à T. - T.D.
Samedi 24 - 20 h 30 - Salle Municipale - Société de Chasse - Soirée Chevreuil

DÉCEMBRE **Samedi 1^{er}** - 20 h 00 - Salle Municipale - Anciens Combattants - Choucroûte
Samedi 8 - 12 h 00 - Amicale des Pompiers - Banquet de la Sainte-Barbe
Samedi 8 - 18 h 00 - Illuminations - Animation du village - Marrons chauds et vin nouveau
Dimanche 16 - 15 h 00 - Salle Municipale - Sou des Écoles - Arbre de Noël
Jeu di 20 - 12 h 00 - Salle Municipale - Club du Tilleul - Repas de Noël
Lundi 31 - 20 h 30 - Salle Municipale - Comité des Fêtes - Réveillon de la Saint-Sylvestre

*Et le 1^{er} et 3^{ème} Dimanche de chaque mois, de 10 h 30 à 12 h, "Dimanche-café", à la Maison de la Rencontre
Tous les samedis à 8 h 30 et les dimanches à 9 h, Sorties "Oxygène" au club V.T.T.*

Concours de Belote

Samedi 6 janvier - 20 h 30 - Salle Municipale - Boule des Pins
Dimanche 25 février - 14 h 30 - Salle Municipale - Club du Tilleul
Samedi 10 novembre - 20 h 30 - Salle Municipale - Amicale des Pompiers
Samedi 10 décembre - 20 h 30 - Salle Municipale - Société de Chasse
Samedi 15 décembre - 14 h - Salle Municipale - Anciens Combattants
(Se faire confirmer)
En 1991 - **Samedi 5 janvier** - 20 h 30 - Salle Municipale - Boule des Pins

*Afin de gérer au mieux
l'occupation
des salles municipales,
Monsieur le Maire
demande aux associations
de bien vouloir
confirmer leurs réservations
3 semaines
avant la date retenue*

Des nouvelles de l'école sur minitel !

Depuis trois ans déjà, la classe du CP-CE1 utilisait une messagerie télématique pour échanger des informations avec une centaine d'établissements scolaires répartis sur l'ensemble du territoire français.

Depuis la rentrée, nous avons créé un journal télématique qui raconte les sujets d'intérêts de la classe et qui est accessible à toute personne en possession d'un minitel. Chaque semaine, nous rajoutons une page au journal.

Pour tout savoir, composez le 36.14 code ACTI et choisir l'option 1 de la page d'accueil sur le serveur. Vous y trouverez Pollionnay Info ainsi que d'autres journaux réalisés par d'autres classes.

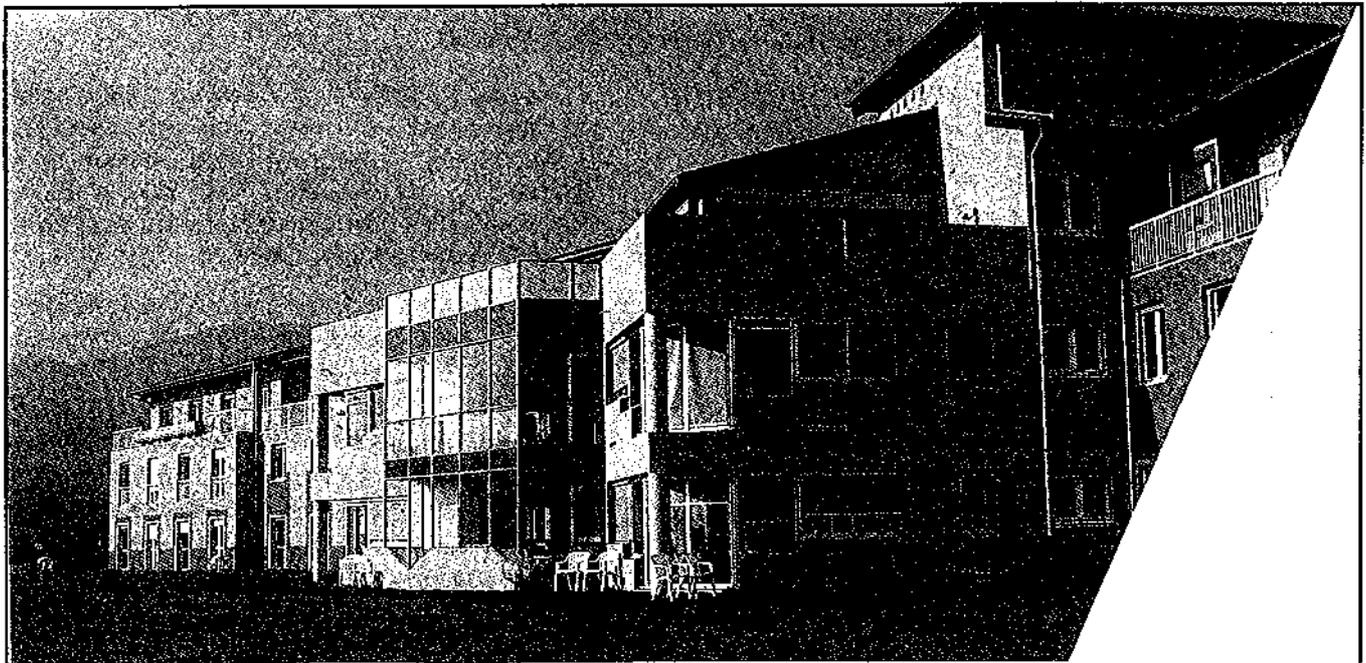
L'instituteur, R. BEAUMONT

```

NON! NON! ca pollue!
Dans les bois, nous avons vu une Décharge sauvage.
c'est sale!
Dessin de Benoit
30-9-89 CP-CE1 POLLIONNAY Tapez SUITE
  
```

```

On a mesuré 100 m avec un décamètre en allant au stade.
On a peint un bonhomme au bord de la route.
12345678910
Dessin de Franck et Renaud
22-9-89 POLLIONNAY Tapez SUITE
  
```



Établissements médicalisés pour personnes séniles et désorientées

Les **Aurélias Pollionnay**

69290 Pollionnay par Craponne
Tél. 78.48.15.33

LE PERSONNEL MÉDICAL

Neuropsychiatre, gériatre, généraliste, chefs de groupe, infirmières, aides-soignantes spécialisées (de jour et de nuit) sont attachés à l'établissement avec "astreinte" 7 jours sur 7.

École Publique de Pollionnay

APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

Suite au projet d'apprentissage d'une langue étrangère dès l'école primaire concernant tous les élèves du secteur de recrutement du C.E.S. de Craponne, 12 élèves du C.M. de l'École Publique de Pollionnay, depuis le mois d'octobre 1989, suivent les cours d'anglais pendant les heures scolaires à raison de 2 h par semaine. Ces cours sont dispensés par Mme Catherine MATHURA (3 séances de 40 min)

et sont pris en charge financièrement par la Municipalité de Pollionnay.

Lors de la Fête de l'Arbre de Noël de l'École Publique de Pollionnay du dimanche 17 décembre 1989, avec leur professeur d'anglais, ces 12 élèves ont décidé d'interpréter en anglais une histoire dialoguée "Christmas is magic" ainsi que deux chants "Jingle Bells" et "Merry Christmas".

Félicitations et encouragements à ces jeunes acteurs.



Sou des Écoles



Le "Sou" ou "S.E.L.P.", vous le connaissez, bien sûr ! Depuis 1910, nous ne sommes pas les premiers à en parler... !

Depuis toujours, son but a été d'apporter un maximum aux enfants des écoles de Pollionnay : soutien matériel, apport culturel (voyages, visites de

tous genres, musée, cinéma, etc...). Son but, tout au long de l'année, c'est aussi, comme beaucoup d'associations, de trouver des ressources afin d'alléger au maximum le coût de tout ce qui est réalisé. Chaque famille, même les plus démunies, doit pouvoir en bénéficier. Aucun enfant ne doit en être exclu, pour des raisons de "sou"...

LES CONTRATS DE VILLE

Depuis 1985, différents projets ont été instaurés par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports : "Projet d'aménagement du temps scolaire" (circulaire du 13/12/84), "Contrats bleus" (circulaire du 11/2/87), puis ensuite "Contrats de ville", ou, actuellement "**Aménagement des rythmes de vie de l'enfant**" (circulaire du 2/8/88).

S'il paraît difficile en quelques lignes de résumer toutes ses informations, il faut noter toutefois les raisons et l'évolution de ces projets :

"L'aide au développement harmonieux de l'enfant que permet la pratique des activités sportives, artistiques et culturelles est une préoccupation constante de l'Éducation Nationale comme de la Jeunesse et des Sports (...). L'enjeu est d'importance :

- d'une part les activités éducatives qui prolongent et diversifient les enseignements scolaires, contribuent à l'amélioration des rythmes de vie de l'enfant et constituent l'une des conditions essentielles de son développement équilibré et de la réussite de sa formation ;
- d'autre part, la possibilité qui lui est offerte de pratiquer très tôt de telles activités concourt à l'élévation générale du niveau de développement physique, sportif et culturel de la population, grâce à la qualité des habitudes qu'elles suscitent.

Les principes : implication volontaire de tous les partenaires concernés. Recherche d'une liaison organique avec le projet d'école afin que les actions entreprises s'inscrivent dans le cadre global des rythmes de vie de l'enfant".

LES CONTRATS DE VILLE..., LE S.E.L.P.... ET POLLIONNAY...

Pourquoi pas à Pollionnay ?...

Pourquoi nos enfants, sous prétexte qu'ils sont "déjà" à la campagne n'auraient-ils pas les mêmes possibilités que ceux des communes mitoyennes...

Une enquête du S.E.L.P. fin 1987 démontre que bien des enfants de Pollionnay vont pratiquer ailleurs des activités qu'ils pourraient ou devraient trouver à Pollionnay.

LE CONTRAT DE VILLE DE POLLIONNAY

Novembre 1988, l'idée en germe aboutit à une lecture de toutes informations existantes sur ce sujet, ainsi qu'au constat de ce qui existe déjà dans des communes très proches. Indiscutablement le SELP ne fera rien tout seul...

Dès décembre 1988, un partenariat s'installe et bouleverse les habitudes du monde associatif de notre commune : chacun apportera sa bonne volonté et sa compétence dans un programme global au profit des enfants de l'école...

Ce partenariat réunit la Bibliothèque municipale, l'Association des Familles, l'École de Musique, l'ASCP-Foot, le Club Hippique "La Randonnée", La Maison de la Rencontre et le SELP.

Les accords de participation établis, c'est ensuite la recherche de l'intégration du projet dans l'École, avec le "projet d'école".

Le 28 janvier, signé de tous les partenaires, le dossier est remis en Mairie pour avis favorable, et demande de subvention auprès du Ministère de Jeunesse et des Sports.

Le 21 avril, notre nouvelle municipalité adopte le projet et décide une participation à hauteur du tiers du budget. Enfin, la DDJS accorde une subvention de 25.000 F. Avec ces subventions, les apports de fonds propres du SELP, de l'Association des Familles, mais aussi des dons et récemment celui des Ets Leclerc de Grézieu, l'espoir né peut devenir réalité...

Le "rodage" débute le 13 novembre... et il continue... avec l'aide de tous ceux qui veulent bien participer. Souhaitons que l'évolution soit perpétuelle et à la recherche d'une critique positive. Rien n'est plus lassant que ce qui reste figé... !

QUELLES ACTIVITÉS ?

Hors temps scolaire :

— de 12 h 30 à 13 h 15 :
Bibliothèque,
Gymnastique,
Tennis de Table,
Musique.

En temps scolaire :

Bibliothèque,
Equitation,
Foot.

... et dans le même programme :

Classe de Neige pour les deux classes primaires

Classe de Découverte pour la classe maternelle

Notre regret : une activité "travail du bois", envisagée avec la collaboration de la Maison de la Rencontre n'a pu aboutir, faute de moyens. Souhaitons que l'année prochaine...

LE BUDGET

L'estimation actuelle est de 122.000 F.

Grâce aux subventions et aux dons, au travail des associations, et de tous ceux que nous remercions, la part des familles ne sera que de 30.000 F.

POUR L'AVENIR...

Vous souhaitez nous aider, vous êtes particulier ou dirigeant d'entreprise, vos dons sont déductibles de votre revenu imposable conformément à la loi sur le "développement du mécénat" du 23 juillet 1987. Contactez-nous, à l'école ou au 78-48-13-00.

Le Président, H. IBANEZ

Anciens Combattants

de POLLIONNAY - MARCY-L'ÉTOILE - SAINTE-CONSORCE

Pour la nouvelle année, le Président Roger DEROUX et les Membres du Bureau des Anciens Combattants présentent à tous les camarades et à leur famille, leurs vœux les plus cordiaux de santé et de bonheur.

COMMÉMORATION DU 71^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

La fusion des trois communes dans une même Association est désormais effectuée. C'est la raison pour laquelle les Anciens Combattants de Pollionnay, Marcy-l'Étoile, Ste-Consorte, participaient avec une forte délégation aux cérémonies commémoratives des communes citées. La clique de Pollionnay était présente aux trois défilés, suivie des Anciens Combattants, avec drapeaux du Corps des Sapeurs Pompiers, des Conseils Municipaux, des enfants des écoles avec leurs maîtres et de nombreux habitants.

Dans chaque commune, une gerbe fut déposée au Monument aux Morts par Messieurs BARRIOL, GAUDIN et DUCLOS, maires respectifs de Ste-Consorte, Marcy et Pollionnay. Il était rappelé aux jeunes générations les épreuves et sacrifices consentis par ces "poilus" pour que vive en toute liberté notre cher pays, la France. Le mot "Liberté" est plus que jamais d'actualité, dans le contexte mondial d'injustices.

A Pollionnay, une cérémonie toute particulière avait lieu pour la remise d'un drapeau tout neuf à la Section des Anciens Combattants.



C'est M. Georges BARRIOL, Conseiller Général, Maire de Ste-Consorte, qui remettait cet emblème au Président des Anciens Combattants de la section, lequel remettait l'ancien drapeau à M. Raymond DUCLOS pour le déposer à la Mairie de Pollionnay où il témoignera de l'ancienneté et de la pérennité de l'Association.

M. Roger DEROUX remerciait les Maires et Conseils Municipaux des trois communes pour la spontanéité de l'aide apportée à l'acquisition du nouveau drapeau, cet emblème tricolore inséparable du tissu même de la vie nationale et patriotique, sans lequel les manifestations seraient bien pauvres et sans éclat. Le drapeau de la France, c'est notre fierté et avec la Marseillaise, c'est le symbole de la marche vers la liberté.

Une remise de médailles se poursuivait :

- Mme Veuve Christiane CHAMPAVERT, remise à titre posthume, de la Croix du Combattant AFN, pour son mari, M. René CHAMPAVERT.
- M. Jean BOUCHARD, remise du titre de Reconnaissance de la Nation pour services rendus en AFN.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité clôturait cette commémoration du 71^{ème} Anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Roger DEROUX

SOIRÉE CHOUCROUTE du 9 décembre 1989

Dans une salle municipale soigneusement décorée de tentures tricolores, notre soirée s'est déroulée dans une chaleureuse ambiance. Près de deux cents amis des Anciens Combattants avaient répondu "présent" parmi lesquelles quelques personnalités communales et départementales. Le grand moment de retrouvailles et d'amitié est désormais devenu une tradition !

Après un kir offert par le Président, était dégustée et appréciée une délicieuse choucroute servie par notre traiteur habituel, M. BILLIET, de Ste-Consorte.

L'animatrice "Roberte" ne ménagea pas sa peine pour tenir en haleine la nombreuse assistance jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Félicitations et un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de cette soirée, sans oublier les généreux donateurs de lots.

Rendez-vous à la prochaine soirée, début décembre 1990 !

Paul DUGENET

Que se passe-t-il à la "Maison de la Rencontre" de Pollionnay ?

L'Assemblée Générale s'est tenue dans ses locaux, le vendredi 17 novembre 1989.

La Présidente rappelle les activités de l'année 1988-1989 :

- Deux soirées-diapos :
 - le 10 février 1989, "50 jours en Inde", présentée par Laurent MURE,
 - le 2 juin 1989, "Regards sur le Burkina Faso", présentée par Josette MARIGNIER.

Chaque soirée a fait le plein de la salle municipale des Associations.

- Le 20 mai et 30 septembre 1989, nos sorties "Découverte de la Croix-Rousse" (Fresque murale - Maison des Canuts - Circuit traboules) ont rassemblé deux groupes de 25 à 30 participants. Les plaquettes "documentation" sont en vente à la Maison de la Rencontre, les dimanches-café.

- L'Exposition-Foire "Pollionnay a du talent" a attiré de nombreux visiteurs.

- Deux soirées, l'une organisée par la Maison de la Rencontre, l'autre par le S.I.V.O.M., nous ont permis de rencontrer les jeunes étrangers de "Jeunesse et Reconstruction".

La Présidente a ensuite abordé les activités 89-90 :

- Les cours d'Anglais ont repris depuis le 8 novembre 1989. 2 cours pour jeunes scolarisés (2 niveaux), 2 cours pour adultes, regroupant au total 11 participants.

- En liaison avec le Conseil Général et sur demande de la municipalité, quatre membres du bureau de la Maison de la Rencontre travaille à titre bénévole au Pré-Inventaire du patrimoine culturel et artistique de notre commune. Ce sont : Josette CHAVAND, Arlette MARIGNIER, Andrée et Marc ROUX.

- Prochaine soirée-diapos prévue courant février 1990 : "Sahara".

- Sortie annuelle, un dimanche de mai 1990.

- La Commission Municipale Roumanie nous a contacté pour affichage de documents dans nos locaux.

- La question de l'exiguïté des locaux est évoquée.

- Le nouveau Bureau est constitué de la façon suivante :

- *Présidente* : Franceline BURGEL (notre jeune mariée du mois d'août)

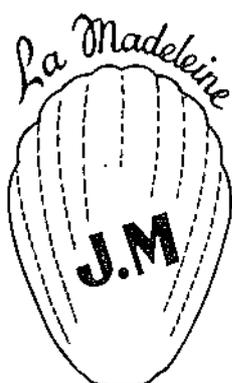
- *Trésorière* : Mireille JANIN-THIVOS

- *Trésorière-adjointe* : Arlette MARIGNIER

- *Secrétaire* : Andrée ROUX

- *Secrétaire-adjoint* : Marc ROUX

- *Membres* : Georgette BELMON, Josette CHAVAND, Janine DEROUX, Marie-Louise DUCLOS, J.-P. MARIGNIER.



Fournisseur en collectivités

BISCUITERIE - VIENNOISERIE - PATISSERIE - SPÉCIALITÉS "PUR BEURRE"

Madeleines - Brioches - Croissants - Tartes

Ets J. MAISONNEUVE

Chemin des Bruyères - 69280 SAINTE-CONSORCE

Tél. 78.57.09.47

VENTE AUX PARTICULIERS

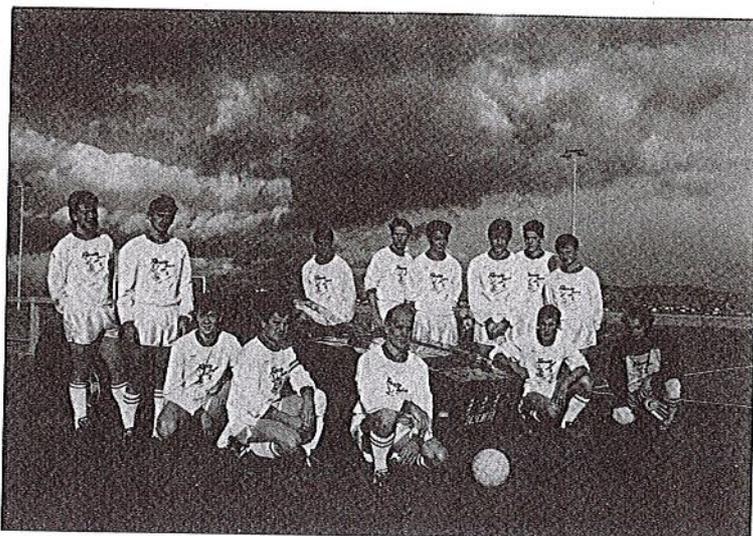
A.S.C.P. Football

L'équipe fanion, sponsorisée cette saison par Renato Coiffeur, fait un parcours exemplaire : une seule défaite, et voici nos joueurs 2^e de leur poule, bien décidés à monter en 3^e série ; il faut dire que le travail et la rigueur de l'entraîneur A. Ribeiro y est sans doute pour quelque chose.

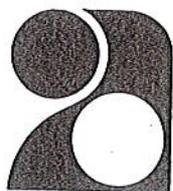
Rappelons que les minimes et cadets jouent en entente avec Marcy-l'Etoile, et que les poussins animent toujours le stade, sous la houlette de Pascal et de Patrick.

La trêve est là... Bonnes fêtes à tous et rendez-vous pour la reprise, le 14 janvier en coupe Ballandras.

J. BLIEM



N'oubliez pas le bal du foot, le samedi 3 mars, salle municipale



S.A.R.L. BEAUPELLET

ARTISAN DIPLOMÉ

"La Rapaudière
69290 POLLIONNAY
Tél. 78.48.12.48

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées

Voyages GILBERT

15, rue de la Charité - 69002 LYON - Tél. 78.37.78.09
186, cours E.-Zola - VILLEURBANNE - Tél. 78.84.56.72

LOCATION DE CARS 8 à 80 places

Cars : Toilettes - Vidéo - Air conditionné

Séjours - Circuits - Avions

Billets Avions - SNCF

Programmes spéciaux pour groupes

Pour vos photos...

Studio Varenne

95, avenue Ed.-Millaud - 69290 CRAPONNE
Tél. 78.57.22.90

MARIAGE - Reportage - MATERIEL PHOTO
INDUSTRIE - PUBLICITE - PORTRAITS - IDENTITE

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

ET TRAVAUX PUBLICS

Toitures "Anciennes"

Bouchard - Bazin

"La Poizatière" - 69290 POLLIONNAY

Tél. (Bouchard) 78.48.13.50
Tél. (Bazin) 78.45.84.48

Association des Familles

UN GRAND NOMBRE D'ACTIVITÉS

L'Association a repris ses activités :

Cours de Gymnastique pour enfants : à la salle municipale, les mercredis scolaires, de 9 h 30 à 10 h 30 pour les 4/7 ans et de 10 h 45 à 11 h 45 pour les 8/11 ans. Responsable : Marie-Jo CARRET
Tél. : 78-48-12-76.

Cours de gymnastique volontaire pour adultes (mixte) : tous les lundis scolaires à la salle municipale - 1^{er} cours de 10 h 30 à 11 h 30 - 2^e cours de 19 h à 20 h - Responsable : Andrée ROUX -
Tél. : 78-48-14-30.

Cours de couture pour débutantes ou perfectionnantes : tous les vendredis scolaires, à la salle des associations, de 14 h à 16 h.

SYSTÈME CHOIX

Au niveau départemental, la F.F.R. (Fédération des Familles du Rhône) a créé un service informatique d'aide aux jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle.

Ce système appelé "système choix" permet au jeune, au cours de plusieurs séances sur l'ordinateur, de s'auto-évaluer, d'explorer les professions, de définir un plan d'actions.

Plusieurs antennes du Système Choix sont installées dans le département : pour tout renseignement et inscription, s'adresser au secrétariat central
Tél. : 78-95-42-40, tous les matins de 9 h à 12 h. Ce service informatique est très élaboré.

Tarif : 500 F pour l'année quel que soit le nombre de séances dans une limite positive.

ADHÉSIONS 1990

L'adhésion à l'Association est obligatoire pour toutes ou chacune de ces activités, étant entendu qu'une seule adhésion est exigée par famille (90 F pour 1990).

L'association vous remercie de l'accueil que vous voudrez bien réserver aux personnes qui viendront vous présenter les cartes d'adhérent.

INFOS ÉDUCATION

L'Association met à la disposition des parents des livres qui traitent des différentes questions qu'ils se posent. Entre autres, les derniers acquis : "Tous les enfants peuvent réussir" d'Antoine de la Garanderie, "Le Défi éducatif" de Yannick Bonnet. Vous trouverez ces livres à la bibliothèque municipale.

**L'Association des Familles
souhaite à tous des fêtes de fin d'année
dans la joie et la bonne humeur.**

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, Allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
Tél. : 78-59-22-64

Roger CHICAULT

Prêt à porter masculin

PACO RABANNE - BÜTTEL - SEILIGMANN - SADEV - LINEA - BERNARDO - LEWINGER - ANDRÉ

SPÉCIALISTE DU VÊTEMENT D'INTÉRIEUR ET DU SOUS-VÊTEMENT MASCULIN

CABE - EMINENCE - et maintenant HOM

27, avenue de la République - 69610 TASSIN-LA-DEMI-LUNE - Tél. 78.34.03.77

Pré-Inventaire des Monuments et Richesses Artistiques du Rhône

BUT

- Réaliser un repérage aussi complet que possible du patrimoine artistique et ethnographique de chaque commune.

ORGANISATION

- Un **Comité Départemental** placé sous l'autorité du Président du Conseil Général.
- Un **Secrétariat permanent** chargé de recruter et animer l'équipe des correspondants, rédiger les publications, archiver la documentation. Est en liaison avec l'Inventaire Général Rhône-Alpes.
- Des **correspondants bénévoles** qui repèrent, décrivent, photographient les monuments et objets intéressants de leur commune. Collaborent aux recherches historiques nécessaires.

OBJECTIFS

- Aider les élus et les habitants à mieux connaître leur ville, leur village.
- Attirer l'attention sur les aspects méconnus du patrimoine local.
- Participer à la recherche-scientifique.

A Pollionnay, le pré-inventaire a été décidé d'un commun accord par le Conseil Général et la Municipalité.

Les correspondants bénévoles contactés et désignés ont déjà commencé leurs enquêtes. Ce sont :

- Mme Josette CHAVAND - Maison de la Rencontre
- Mme Arlette MARIGNIER - Maison de la Rencontre
- Mme Andrée ROUX - Maison de la Rencontre
- M. Marc ROUX - Maison de la Rencontre

Réservez-leur bon accueil ! Merci.

Contacté par Madame LAVIGNE, du Conseil Général du Rhône, pour un inventaire du patrimoine culturel de notre commune, j'ai accepté avec le plus grand plaisir et cela pour deux raisons essentielles :

- *une commune se doit de tout connaître de son passé ;*
- *je savais que je pouvais compter sur des personnes capables de mener à bien le travail déjà commencé par Madame CHAVAND et bien secondée par Mesdames BELMON et ROUX. Ces dames ont déjà rassemblé de nombreux documents en parcourant nos archives communales et en créant un album de photos représentant les monuments, les maisons, les paysages les plus intéressantes de Pollionnay.*

Lorsque l'Équipe choisie pour cet inventaire aura terminé ses recherches, nous pourrons entreprendre, avec la participation du Conseil Général, la réalisation d'une plaquette (dans environ 3 ans) qui sera la référence artistique pour l'histoire de notre chère commune.

R. DUCLOS

PRESSING MODERNE

R. FAHY

La Tourette - 69290 CRAPONNE - Tél. 78.57.12.56

Teinture - Dégraissage à sec

SIVOM DES MONTS DU LYONNAIS

PISCINE INTERCOMMUNALE :

20, Chemin du Stade - 69670 Vaugheray - Tél. 78.57.04.48

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Hiver (octobre à mi-juin)

- Lundi : 16 h 30 à 18 h 30
- Mardi : Fermé au public
- Mercredi : 9 h à 12 h - 15 h à 18 h
- Jeudi : 16 h 30 à 18 h
- Vendredi : Nocturne 16 h 30 à 22 h - Fermeture caisse 20 h 45
- Samedi : 10 h à 12 h - 14 h 30 à 19 h
- Dimanche : 9 h à 13 h

Eté (mi-juin à septembre)

- Tous les jours y compris dimanche : 10 h à 20 h
- Interruption caisse : 13 h à 13 h 30

PATAUGEOIRE ET JARDINS D'ENFANTS

Réservés aux moins de 6 ans accompagnés.

A NOTER :

* Les entrées sont suspendues 1/2 heure avant l'heure de fermeture indiquée ci-dessus.

* L'évacuation des bassins s'effectue 1/4 d'heure avant l'heure de fermeture.

TARIFS :

Adultes :

- L'entrée 13 F
- Abonnement (10 entrées) :
 - * résidents 93 F
 - * non résidents 109 F
- Abonnement (30 entrées) :
 - * résidents 258 F
 - * non résidents 291 F

Enfants (6 ans à 16 ans) :

- L'entrée 8 F
- Abonnement (10 entrées) :
 - * résidents 56 F
 - * non résidents 70 F
- Abonnement (30 entrées) :
 - * résidents 153 F
 - * non résidents 188 F
- Enfants moins de 6 ans accompagnés : **gratuit.**

TENNIS

TARIFS :

- a) Découverts : L'heure 27 F
- Abonnement (11 entrées) 272 F

b) Couverts : Hiver (octobre à avril)

- L'heure 60 F
- Membres clubs des communes du SIVOM. 40 F
- Eté - L'heure 27 F
- Lance-balles - L'heure 27 F
- Eclairage : 1 heure 10 F

A NOTER - Le tarif "Résident" est réservé aux habitants des communes membres du SIVOM sur présentation d'une carte délivrée en Mairie d'origine.

SAUNA

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Hiver (octobre à mi-juin)

- Lundi : 9 h à 11 h - 14 h à 18 h
- Mardi : 9 h à 11 h - 14 h à 16 h
- Mercredi : 9 h à 11 h 30 - 15 h à 17 h 30
- Jeudi : 9 h à 11 h 30 - 14 h à 17 h 30
- Vendredi : 9 h à 11 h 30 - 14 h à 21 h 30
- Samedi : 10 h à 11 h 30 - 14 h 30 à 18 h 30
- Dimanche : 9 h à 12 h 30

Eté (mi-juin à septembre) :

- Tous les jours y compris le dimanche : 10 h à 19 h 30
- Interruption de caisse de 13 h à 13 h 30.

TARIFS

La séance : 35 F - Abonnement de 5 séances : 150 F (permet l'accès à la piscine, pendant les heures d'ouverture au public de celle-ci. Le retour de la piscine vers les saunas n'est pas autorisé).

SOLARIUM - CABINES U.V.A.

HORAIRES D'OUVERTURE

Même horaires que pour les saunas.

TARIFS : La séance : 40 F

A NOTER - Pour l'accès aux saunas ou solariums, les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés.

MINI-GOLF : 18 trous

Adultes : 10 F - Enfants : 5 F

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

- La délivrance d'un ticket est obligatoire. Son effet est immédiat. Toute sortie de l'établissement est définitive.
- Les cartes d'abonnement peuvent être réglées par chèque avec présentation d'une pièce d'identité.
- Pour l'entrée à la piscine, les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte de plus de 16 ans.

Opération Villages Roumains

A l'appel du Comité "SOLIDARITÉ EST-OUEST", 15 municipalités dont Vaugneray et Pollionnay et 6 associations du Département du Rhône qui avaient repris l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme de Roumanie "Opération Villages Roumains", se sont rencontrés le mardi 26 décembre 1989 dans les locaux d'"Agir ensemble pour les Droits de l'Homme", cours Émile-Zola à Villeurbanne.

La révolution en Roumanie nécessite, au-delà de l'urgence, des opérations de soutien coordonnées pour le moyen et le long terme.

Pour étudier ces besoins, les municipalités et associations ont pris la décision d'envoyer une mission d'étude en Roumanie en janvier, et cela dans les 9 villages qu'elles parrainent, dans les régions de Cluj, Alba, Buzeau et Dolj.

Réunies le 28 décembre 1989, les équipes de Vaugneray, Pollionnay et Saint-Laurent-de-Vaulx ont décidé de s'associer pour accroître leurs moyens et leur efficacité.

Ainsi est née l'Association AMITIÉ ET SOLIDARITÉ EN OUEST-LYONNAIS ; qui verra peut-être d'autres communes venir la renforcer.

Le village parrainé par Vaugneray se nomme Berghin. Nous en saurons davantage au retour de la mission d'études préliminaires qui partira vers le 15 janvier. Les 3 communes y seront représentées. Son travail sera de mesurer et de définir avec les Roumains, les problèmes et les besoins les plus urgents, et à programmer notre action dans le temps.

Pour ce voyage, nos représentants assurent en grande partie leurs frais. Cependant, un déplacement de 5000 km coûte cher, et nous souhaitons les aider en leur assurant un certain nombre de km ; des bons de soutien par tranche de 10 km vous seront proposés au prix de 20 F (peut-être avez-vous déjà été sollicité ?).

Vos dons en espèces peuvent être adressés à la Perception de Vaugneray, ou déposés à la Mairie de Pollionnay, libellés au nom de "Amitié et Solidarité en Ouest-Lyonnais.

*DU NOUVEAU A CRAPONNE !
OUVERTURE D'UNE AGENCE*

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

au 95, Avenue Édouard-Millaud
du Mardi au Samedi

TÉL. 78.44.65.30

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CONJUGUONS NOS TALENTS.

Boucherie - Charcuterie de campagne

TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande

Pierre BILLIET

69280 SAINTE-CONSORCE

Tél. 78.87.08.54

*1989 restera pour tous l'année du bicentenaire
et du chambardement de l'Europe de l'Est,
retrouvant la liberté.*

*Les membres de la Commission d'Information
sont très heureux de vous présenter ici,
leurs meilleurs vœux pour 1990.*

Que cette nouvelle année soit aussi exaltante que 1989 !

Tribune des Lecteurs

Pour mieux vous informer et mieux vous satisfaire, nous avons besoin de mieux nous connaître !

Que pensez-vous du nouveau bulletin et de l'amorce de son évolution ? Quels sont vos centres d'intérêts ?

Vos idées, suggestions et remarques seront les bienvenues. Merci de nous les communiquer.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour toute erreur ou omission qu'ils pourraient constater.

Un système majoritaire qui ne respecte pas toutes les sensibilités, bascule inévitablement dans l'autoritarisme et l'arbitraire d'un clan.

(lu dans l'Express du 29-12-89)

ERRATUM

Par suite de malentendus, le plan schématique de Pollionnay (bourg et hameaux) a été publié par erreur dans notre précédent numéro n° 27. Il comporte des inexacritudes dont nous nous excusons auprès des lecteurs et de l'auteur.

La Commission

*La vie prend des couleurs avec le
libre service de la plante Desbos*



INFO PUB - 74 26 94 83

*Grand choix de plantes vertes et
fleuries, compositions, plantes à
massifs, fleurs coupées ...*

**Pour vous servir : Non stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jrs. fériés**



**Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél : 78 87 18 58**